

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Vendredi 23 février 2018 10h00 – 12h00

MESR

1 rue Descartes

75 005 Paris

Compte rendu

1. Ordre du jour

- ✓ Examen des dossiers des centres audités
- ✓ Examen des dossiers en attente
- ✓ Demandes de dérogation
- ✓ Questions diverses
- ✓ Date de la prochaine réunion de la commission

2. Examen des dossiers des centres audités

Décisions de la commission

Nom du centre	Durée labellisation
Renouvellement	
Alliance française, Bordeaux	4 ans
Alliance française, Strasbourg	4 ans
Langue Onze, Toulouse	4 ans
1 ère labellisation	
Section FLE – Lycée international St Denis (Loches – 37)	4 ans

3. Examen des dossiers en attente

4. Demandes de dérogation

La commission accorde une dérogation à trois centres dont l'activité est en dessous du seuil des 2400 heures annuel (cf critères de recevabilité)

5. Point sur la gestion financière du label

L'agence comptable fait le nécessaire pour recouvrer les factures restées impayées.

Le CIEP ne transmet le rapport et le certificat de labellisation que lorsque le centre confirme le paiement de ses factures.

6. Questions diverses

- Référentiel du label *Qualité FLE* - actualisation indicateur G7 : le nouveau [règlement européen sur la protection des données personnelles](#) est paru au journal officiel de l'Union européenne et entrera en application le 25 mai 2018.

L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

⇒ Nouvelle formulation de l'indicateur G7 (référentiel du label *Qualité FLE*) :

La direction du centre veille au respect des droits des personnes et des auteurs : preuves de conformité avec le Règlement général sur la protection des données (CNIL) et déclaration au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), indication des sources des copies. [C]

⇒ Entrée en vigueur le 25 mai 2018 (cf [descriptif de l'indicateur joint](#)).

- Formation continue des auditeurs : le CIEP réunira les auditeurs les 31 mai et 1^{er} juin prochains.

7. Date de la prochaine réunion de la commission

Une réunion est prévue le vendredi 4 mai de 10h à 12h au MESR.